

**RÉSOLUTIONS à la**  
**POLITIQUE PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE**  
**Approuvé à l'occasion de**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019**  
**OTTAWA, ONTARIO**  
**LE 27 ET 28 FÉVRIER 2019**

**1. Pépinières d'Indian Head**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA continue d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il rétablisse le financement d'un programme de pépinières d'arbres.

**2. Inventaire national du carbone**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il intègre dans l'Inventaire national les efforts historiques des agriculteurs canadiens pour réduire les émissions de carbone et stocker le carbone, en déterminant et en incorporant ces changements progressifs survenus après 1990.

**3. Formation et certification des classeurs de grains**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande au gouvernement fédéral d'exiger que tous les classificateurs des grains suivent une formation appropriée, obtiennent une accréditation et fassent l'objet d'un audit.

**4. Contrats céréaliers normalisés**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA lobby l'AAC à élaborer un contrat céréalier normalisé qui prévoit des rabais et des pénalités en cas de non-respect des conditions.

**5. Corridor de l'Arctique**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA travaille avec le gouvernement fédéral, ses membres et les gouvernements provinciaux pour faire avancer l'idée d'utiliser le corridor de l'Arctique du chemin de fer de la baie d'Hudson vers Churchill comme couloir pipelinier pour l'exportation de produits canadiens.

**6. Examen de la gestion des risques de l'entreprise**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande aux gouvernements fédéral et provinciaux de poursuivre leur examen des programmes de gestion des risques de l'entreprise en étroite consultation avec les producteurs et les organisations agricoles et d'exiger un financement adéquat de ceux-ci.

## **7. Financement des agriculteurs handicapés du Canada**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA aide la *Disabled Farmers Association* à obtenir le plein financement afin de continuer à fournir des services aux agriculteurs et aux familles d'agriculteurs aux prises avec des problèmes de santé physique et mentale découlant d'une blessure.

## **8. Report de l'impôt pour les éleveurs**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de collaborer avec les organisations agricoles pour mener un examen complet du programme de report de l'impôt pour les éleveurs afin de s'assurer que :

- Tous les producteurs qui ont besoin d'un report d'impôt en raison de la sécheresse ou de l'humidité excessive ont accès au programme de report de l'impôt pour les éleveurs, peu importe les limites administratives;
- Les décisions concernant l'admissibilité au report sont opportunes et synchronisées avec la saison de production afin de permettre aux producteurs de prendre des décisions d'affaires éclairées et de planifier leurs impôts;
- Le programme utilise de nouvelles technologies comme la cartographie par satellite de la végétation dans son processus d'évaluation de la sécheresse et de l'humidité excessive; et
- Les producteurs individuels, lorsqu'ils sont exclus d'une désignation, bénéficient d'un mécanisme d'appel.

## **9. Réglementation de la strychnine**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA demande à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de prendre une décision pour permettre l'utilisation continue de la strychnine et de ses préparations commerciales connexes jusqu'à ce que des solutions de rechange viables soient disponibles;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qu'il poursuive activement la recherche et le développement de solutions de rechange viables, efficaces et économiques à la strychnine.

## **10. Indemnités régionales**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur l'ARLA et Santé Canada pour qu'ils tiennent compte des données scientifiques et qu'ils accordent des indemnités régionales aux produits en fonction des données scientifiques de cette région.

## **11. Élaboration d'une base de données consacrée à l'industrie des produits biologiques**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture, en conjonction avec l'Association pour le commerce biologique du Canada, demande au gouvernement du Canada :

- De mandater le Secrétariat de l'accès aux marchés, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Statistique Canada, les autres ministères et agences gouvernementales concernés, d'établir une base de données fiable à l'instar de la base de données pour l'intégrité du biologique (*Organic Integrity Database*) du DAEU, afin que les entreprises puissent détenir de l'information précise quant aux échanges et fluctuations des marchés (importations, exportations et commerce interprovincial) de produits biologiques.

## **12. Révocation des limites maximales de résidus des produits importés lorsque les matières actives sont abandonnées au Canada**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture :

- Rencontre les dirigeants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Santé Canada pour leur faire part de ces conséquences économiques et des enjeux de sécurité alimentaire découlant de cette situation;
- Demande au gouvernement canadien et à l'ARLA d'établir la LMR à 0 PPM pour les produits importés lorsque ces matières actives sont visées par un abandon complet au Canada;
- Demande au gouvernement canadien et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de retenir à la frontière tout produit agricole importé qui présente des LMR supérieures aux produits canadiens à la suite de la réévaluation d'un produit phytosanitaire par l'ARLA.

## **13. Règlement sur la salubrité des aliments au Canada**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à l'ACIA :

- De préciser rapidement différents aspects du RSAC, dont les entreprises du secteur primaire visées;
- De produire un nouveau plan réaliste de mise en œuvre graduelle;
- De réviser rapidement plusieurs outils interactifs du site Web de l'ACIA présentant des exigences et des délais de mise en œuvre du RSAC;
- D'assurer une certaine souplesse de mise en œuvre du RSAC.

## **14. Règlement sur la salubrité des aliments au Canada**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada et au gouvernement canadien :

- De prévoir un programme d'aide à l'investissement pour appuyer les travaux et achats d'équipements permettant d'être conforme aux normes du RSAC, dont l'étiquetage;
- De renforcer la capacité des entreprises agricoles à s'adapter spécifiquement au RSAC par un appui financier à l'utilisation des services-conseils;
- De s'assurer que les fournisseurs étrangers sont assujettis aux mêmes dispositions réglementaires et aux mêmes normes de production que les producteurs canadiens, avec une identification rigoureuse de leurs produits.

## **15. Accord économique et commercial global, partenariat Transpacifique global et progressiste et accord Canada-États-Unis-Mexique : Indemnités et soutien au développement des secteurs touchés**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture, à l'appui des secteurs nationaux soumis à la gestion de l'offre, exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour :

- Indemniser ou atténuer pleinement et équitablement les répercussions de l'AECG, du PTPGP et de l'ACEUM tous les producteurs et compris les producteurs de lait de chèvres et de brebis incluant les producteurs sous gestion de l'offre au moyen de stratégies d'atténuation qui comprennent une indemnisation directe pour le secteur laitier et un crédit d'impôt à l'investissement pour les secteurs de la volaille et des œufs, en consultation avec les représentants des producteurs;

- Fournir aux producteurs laitiers et à l'industrie laitière l'entière collaboration nécessaire pour maintenir des mécanismes de commercialisation efficaces et rentables à long terme visant les matières sèches de lait écrémé et, s'il y a lieu, indemniser les producteurs pour les répercussions financières défavorables découlant de ces mécanismes rendus moins efficaces par les accords commerciaux;
- Préparer et adopter, en consultation avec les représentants des producteurs et de l'industrie, une politique à long terme pour le développement des secteurs soumis à la gestion de l'offre, assurer la rentabilité de leurs chaînes d'approvisionnement et favoriser leur contribution durable au développement économique et social des régions du Canada et à la sécurité alimentaire de ses citoyens. Cela comprend, notamment :
  - La réduction des effets négatifs des concessions supplémentaires en administrant les nouveaux contingents tarifaires de la manière la moins dommageable possible;
  - La création d'un fonds de développement des marchés pour chacun des secteurs soumis à la gestion de l'offre;
  - L'instauration de règles claires en matière d'étiquetage indiquant l'origine du lait, des substances laitières, de la volaille et des œufs vendus au détail pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés;
  - L'assurance que des structures sont mises en place pour surveiller et appliquer les normes canadiennes à la frontière et pour leur affecter les ressources nécessaires.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture contraigne le gouvernement du Canada à respecter son engagement d'exclure dorénavant les secteurs soumis à la gestion de l'offre de nouveaux engagements en matière d'accès aux marchés dans toutes les négociations commerciales en cours et futures.

#### **16. Financement continu et intégral de l'examen technique des normes biologiques canadiennes**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture, en conjonction avec l'Association pour le commerce biologique du Canada, demande au gouvernement du Canada :

- D'assurer le financement continu et complet de l'examen technique des normes biologiques canadiennes (crédits budgétaires récurrents) au-delà de la révision en cours qui doit se terminer en 2020.

#### **17. Guerre commerciales et leurs impacts sur l'agriculture au Canada**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA lobby Agriculture et Agroalimentaire Canada :

- De s'engager à exercer une vigie des marchés agricoles;
- De soutenir l'agriculture canadienne grâce à des budgets et des programmes de compensation adaptés aux besoins des entreprises agricoles touchées par ces guerres commerciales.

#### **18. Infrastructure du transport des grains**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada, les compagnies de chemin de fer et les compagnies céréalères pour qu'ils collaborent afin de cerner et corriger les goulots d'étranglement actuels dans le système de transport du grain.

### **19. Soutien aux chemins de fer d'intérêt local**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions auprès de Transports Canada et du gouvernement du Canada pour qu'ils financent des projets d'infrastructure sur les chemins de fer d'intérêt local.

### **20. Produits de santé vétérinaires**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse pression sur le gouvernement du Canada pour que Santé Canada n'autorise pas les augmentations de frais proposées, car elles auront de graves conséquences pour l'ensemble de l'industrie canadienne du bétail;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur Santé Canada pour qu'il réévalue ses frais de service actuels et son processus d'approbation afin d'accepter les recherches et les données provenant d'autres pays, pour qu'un plus grand nombre de médicaments vétérinaires puissent être homologués au Canada pour tous les organismes de producteurs, en particulier pour les petits groupes comme ceux de l'industrie ovine.

### **21. Droits des phytogénéticiens**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions auprès du gouvernement du Canada pour que, si un nouveau système de droits des phytogénéticiens et de redevances sur les semences est mis en œuvre, il comprenne une surveillance gouvernementale et un examen périodique du système afin de s'assurer que les intérêts des producteurs sont protégés.

### **22. Ligne à double voie**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions auprès des chemins de fer nationaux pour qu'ils poursuivent leurs efforts en vue d'offrir des lignes ferroviaires à double voie dans la mesure du possible.

### **23. Soutien du transport ferroviaire**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA continue de travailler avec le gouvernement du Canada pour faire du transport ferroviaire une priorité, en veillant à ce que l'aide financière du gouvernement fédéral soit disponible pour que nos produits puissent être acheminés vers les marchés.

### **24. Recherche et développement sur les semences**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur Agriculture Canada pour qu'il poursuive la recherche, le développement et la mise au point de variétés de blé qui établissent les normes dans l'industrie meunière (minoterie).

### **25. Soutien à l'agriculture novatrice**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il fournisse plus de ressources afin d'aider les fermes innovatrices et les entreprises à valeur ajoutée à s'établir au Canada.

## **26. Droits des phytogénéticiens et financement de la recherche sur les variétés**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture n'appuie pas les modèles actuels de contrats de redevances de fin de cycle et de redevances sur les semences conservées à la ferme, tels qu'ils sont présentés à l'heure actuelle;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada et collabore avec d'autres intervenants de l'industrie pour appuyer l'élaboration de modèles de rechange, y compris éventuellement des systèmes de vérification au point de livraison;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada et collabore avec d'autres intervenants de l'industrie pour appuyer des modèles qui abordent les principes suivants en ce qui concerne la sélection des végétaux :

- Maintenir et améliorer la recherche publique sur de nouvelles variétés, leur développement et leur mise au point;
- Préserver ou améliorer le financement public actuel;
- Faire preuve de transparence en ce qui concerne la participation des producteurs;
- Maintenir le privilège des semences conservées à la ferme;
- Avoir des systèmes qui sont administrés de façon juste et équitable;
- Veiller à ce que les producteurs puissent demeurer concurrentiels sur le marché mondial.

## **27. Internet haute vitesse en milieu rural**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture travaille avec le ministre du Développement économique rural et le CRTC pour que l'Internet haute vitesse (au moins 50Mb/s en amont et 10 Mb/s en aval) soit déclaré comme étant un service essentiel pour tous les ménages canadiens et les entreprises dont le plan est d'élaborer, dans un délai de 18 mois, une entente de partenariat entre les secteurs privés et publics afin d'assurer une haute vitesse abordable partout dans le Canada rural.

## **28. Politique alimentaire canadienne**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture s'associe à des organisations aux vues similaires qui ont participé à des stratégies alimentaires et insiste pour qu'AAC publie un projet de politique alimentaire canadienne.

## **29. Financement des infrastructures**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA lobby le gouvernement pour qu'il mette en œuvre des programmes de financement prévisibles et à long terme pour les collectivités rurales avec la souplesse nécessaire pour appuyer les priorités en matière d'immobilisations des administrations locales.

## **30. Perfectionnement des compétences et formation en agriculture**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA, en collaboration avec le CCRHA, collabore avec le gouvernement fédéral pour établir un programme de perfectionnement des compétences et de formation en agriculture et en agroalimentaire, pour les possibilités de perfectionnement et de carrière en demande, et qu'on fasse la promotion de ce programme auprès des citoyens et des nouveaux Canadiens à qui il serait offert.

### **31. Exemption sur la taxe de carbone**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il accorde aux producteurs agricoles des exemptions sur la taxe carbone fondées sur les déclarations de revenus de 2017 dans lesquelles furent réclamées des revenus agricoles.

### ***POUR RÉAFFIRMATION / RENOUVELLEMENT***

### **32. Expansion du Réseau canadien de radars météorologiques**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse du lobbying auprès d'Environnement Canada pour obtenir que le réseau assure la couverture radar de la totalité des terres agricoles du pays.

### **33. Financement d'infrastructure pour projets en lien avec les changements climatiques**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA fasse pression sur le gouvernement fédéral pour que le programme fédéral d'infrastructures destiné au secteur privé encourage les technologies qui favorisent l'économie d'eau et d'énergie, tant dans les fermes que dans les usines de conditionnement.

### **34. Crédit pour la séquestration du carbone**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA prenne la tête des organismes agricoles à la recherche d'une stratégie commune visant à s'assurer que les agriculteurs sont reconnus et récompensés pour le retrait de carbone de l'atmosphère et son stockage dans le sol.

### **35. ARLA**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture exerce des pressions sur le gouvernement du Canada afin que l'ARLA ait la capacité et le mandat de traiter rapidement des évaluations scientifiques complètes sur les produits antiparasitaires afin que l'agriculture canadienne demeure stable.

### **36. Recherche sur les fourrages et programme de couverture végétale**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada pour qu'il appuie davantage d'études concentrées sur l'utilisation de plantes fourragères pour combattre les problèmes de hausse de salinité et pour améliorer l'utilisation de l'eau ainsi que la capacité de rétention des sols;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada afin qu'il établisse un nouveau programme de couverture végétale pour aider les exploitations agricoles canadiennes à surmonter les conditions extrêmes de l'environnement et à améliorer la durabilité des éleveurs.

### **37. Crédits carbone**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA se penche sur la séquestration du carbone et son incidence éventuelle sur les revenus des agriculteurs canadiens; et qu'elle se penche aussi sur la source de revenus que pourrait représenter pour les agriculteurs canadiens un dispositif de quotas d'émission cessibles.

### **38. Harmonisation de l'homologation des pesticides**

**IL EST RÉSOLU** que la FCA, de concert avec d'autres organismes intéressés, saisisse le Bureau du Conseil privé, qui est le responsable canadien du Conseil de coopération en matière de réglementation, d'une demande en faveur de l'élimination des différences entre les modalités d'évaluation et d'homologation des pesticides du Canada et des États-Unis qui empêchent l'harmonisation des pratiques des deux pays.

### **39. Partenariat transpacifique**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture demande au gouvernement fédéral :

- De régler définitivement et de façon permanente, dans les premiers mois de son mandat, la problématique de contournement des mesures tarifaires dans les secteurs du lait et de la volaille afin que cessent l'importation et l'utilisation sans limites et sans tarif de ces produits;
- De s'assurer que les compensations versées compensent entièrement les producteurs sous gestion de l'offre pour toutes les pertes qui découlent des ententes commerciales;
- D'accorder aux producteurs canadiens un soutien au moins égal à celui qui est offert aux producteurs des autres pays.

### **40. Main-d'œuvre locale**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture fasse pression sur les agences gouvernementales concernées pour obtenir des changements qui permettraient aux producteurs agricoles d'avoir accès à une main-d'œuvre locale sans que ces travailleurs perdent leur Supplément de revenu garanti ou soient pénalisés.

### **41. Programmes de travailleurs étrangers temporaires**

**IL EST RÉSOLU** que la Fédération canadienne de l'agriculture demande au gouvernement fédérale :

- D'inclure les organisations agricoles générales, des associations d'apiculteurs et les associations de producteurs de denrées dans leurs consultations d'intervenants au sujet de la disposition sur la durée cumulative dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- Que les programmes de travailleurs étrangers temporaires agricoles soient modifiés afin d'abolir la limite de travail cumulatif de 48 mois au Canada pour les travailleurs agricoles;
- Que les travailleurs du programme de travailleurs étrangers temporaires volet agricole obtiennent un permis de travail leur permettant de transférer facilement et rapidement d'employeur en cours de saison;
- De revoir le programme de travailleurs étrangers temporaires afin d'éliminer la limite de 10% de travailleurs étrangers temporaires pour les entreprises de transformation dont les opérations sont directement liées à des productions agricoles saisonnières;
- D'alléger le travail administratif pour les entreprises ayant déjà fait une demande dans un programme d'embauche de travailleurs étrangers temporaires.